

République française  
SAINT-CERNIN  
CANTAL

**Objet: Financement Micro crèche /Demande Fonds de Concours / Codecom - DE\_022\_2024**

**Séance du jeudi 16 mai 2024**

**Membres en exercice : 14**

Date de la convocation: 07 mai 2024

**Présents : 10**

**Votants : 13**

**Pour : 13**

**Contre : 0**

**Abstention : 0**

*seize mai deux mille vingt-quatre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de ANDRE DUJOLS, et du secrétaire de séance STEPHANIE GAILLARD*

**Présents :** THIERRY RIEU représenté par BRUNO FILIOL, PIERRE DUPONT représenté par STEPHANIE GAILLARD, JEAN CHRISTOPHE GUY représenté par ANDRE DUJOLS ANDRE DUJOLS, BRUNO FILIOL, STEPHANIE GAILLARD, DANIELLE LACOMBE, SYLVIE LACOMBE, STEPHANIE SALIES, JORDAN ANGELVY, GEORGETTE TOUZY, LUC AVELLANEDA, Matthieu PIJOULAT

**Représentés:** THIERRY RIEU représenté par BRUNO FILIOL, PIERRE DUPONT représenté par STEPHANIE GAILLARD, JEAN CHRISTOPHE GUY représenté par ANDRE DUJOLS

**Absents:** CHRISTELLE CHAUVET

Monsieur le Maire représente à l'assemblée le nouveau financement projet d'une micro crèche, pour demander la subvention au Fonds de concours de la Codecom:

Le montant estimatif des travaux s'élevaient à 465 236 € HT, soit :

- Travaux : 396 000€ HT
- Honoraires : 69 236 € HT

Le nouvel estimatif des travaux s'élève à 634 526.13 € HT, soit :

- Travaux : 517 666.67 € HT
- Honoraires : 75 192.80 € HT
- Mobilier : 41 666.67 € HT

Le plan de financement proposé est le suivant :

- DETR, ( 17.64 %) : 111 953 € -> accepté
- CAF, (32.15 %) : 204 000 € -> accepté
- MSA, (3.15 %) : 20 000 € -> accepté
- Fonds Cantal Innovation, (6.02 %) : 38 219 €
- Auto financement, (20.52 %) : 130 177.07 €
- Pays de Salers, (20.52 %) : 130 177.07 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le projet de micro crèche,
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter les services de demandes de subventions.
- Les crédits nécessaires sera inscrit au BP 2024 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt

Date de transmission de l'acte: 24/05/2024

Date de réception de l'AR: 24/05/2024

015-211501754-DE\_022\_2024-DE

A G E D I

en Préfecture de AURILLAC le 24/05/24  
et publication ou notification du 24/05/24

A. DUJOLS



Le Maire  
A. Dujols



La secrétaire de séance,  
S. Guillard

Date de transmission de l'acte: 24/05/2024  
Date de réception de l'AR: 24/05/2024

015-211501754-DE\_022\_2024-DE  
A G E D I